



# Réclamations DP

## GSSC Losserand

Réunion DP du 08/10/2012

Réponse Direction du 15 octobre 2012

	Réclamations	Réponse Direction .....
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 1 – Budget convivialité</b></p> <p>Quel est le montant attribué pour les moments de convivialité sur notre périmètre et comment déterminez-vous cette somme ?</p>	<p>Le budget convivialité est intégré dans un budget global de fonctionnement qui nous permet d'organiser les événements type séminaires internes, repas d'équipes, petits déjeuners, animations diverses...forum emplois.</p> <p>Le budget nous permet de maintenir un niveau de manifestations internes, à la hauteur des demandes, dans le respect des bonnes pratiques.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 2 – DIF</b></p> <p>Combien de personnes ont atteint cette année leur plafond d'heures DIF ?</p> <p>Quels sont les moyens mis en œuvre pour informer ces salariés ?</p> <p>Y a-t-il un budget pour les DIF, et que devient dans ce cas, ce budget, lorsque les heures au delà des 120h sont perdues pour l'entité ?</p>	<p>- Chaque salarié peut consulter à tout moment l'état de son compteur DIF. Il suffit pour cela, de se connecter à l'intranet Groupe, et de cliquer sur "demande des DIF" depuis la rubrique "mon S.I."</p> <p>De plus, une fois par an, le salarié reçoit une notification écrite l'informant du nombre d'heures de DIF disponible, sur son compteur.</p> <p>- Les modalités pratiques de mise en oeuvre du DIF ainsi que le détail de l'offre de formation spécifique au DIF sont affichées sur l'intranet (on y accède depuis anoo).</p> <p>- Un budget formation est défini chaque année. Il fait l'objet d'une information dans les documents légaux présentés en CE et dans le bilan social. Les dépenses engagées au titre du DIF en font partie.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 3 – DIF</b></p>	<p>L'allocation de formation n'est due que lorsque le DIF s'est déroulé hors temps de travail. Le montant de l'allocation de formation est égal</p>

	<p>Concernant l'indemnité de développement de compétences au titre du DIF :</p> <p>Quelles sont les types de formation DIF permettant l'octroi de l'indemnité de développement de compétences ?</p> <p>Quel est le montant de cette allocation de formation ?</p> <p>Est-il rétroactif si non perçu par le salarié ?</p>	<p>à 50 % de la rémunération nette de référence du salarié concerné. L'allocation est automatiquement déclenchée dès lors que le contrat DIF a été établie en hors temps de travail.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 4 – Contrat social</b></p> <p>Concrètement qu'avez-vous mis en œuvre en 2012 dans le cadre du contrat social, sur notre périmètre ?</p>	<p>GSSC a mis en œuvre la plupart des 12 Incontournables du NCS (dont certaines étaient déjà en vigueur avant même le NCS) :</p> <p>action 1 : réponse écrite à tout candidat ayant postulé à un poste</p> <p>action 2 : postes vacants publiés sur anoo</p> <p>action 3 : salariés seniors ont la possibilité d'aménager leur temps de travail : TPS</p> <p>action 4 : une journée d'intégration est proposée à tout nouvel arrivants</p> <p>action 5 : objectif de 35 % de femmes dans les comités de direction à horizon 2015 (c'est le cas au codir achats France)</p> <p>action 8 : évaluations individuelles réalisées au rythme et standard de qualité prévus</p> <p>action 9 : amélioration des locaux et amélioration des équipements (écrans plats)</p> <p>action 10 : des dispositifs de télétravail permettent aux salariés de travailler partiellement depuis leur domicile</p> <p>action 12 : 2 rrh de proximité recrutées sur le périmètre GSSC en province</p> <p>Par ailleurs, sur les 158 actions définies sur l'ensemble du NCS, bon nombre d'actions ont été mises en œuvre au sein des achats : les vendredis de la DRH, les journées rencontres Acheteurs/G2A, le suivi des personnes n'ayant pas eu de formation depuis plus de 2 ans, simplification des outils SI Achats, objectifs individuels moins nombreux, organisation des Matins de la Formation, budget de convivialité, mise en place d'un responsable des sites GSSC, participation de la DRH aux comités de direction, conf call thématiques sur thèmes RH à destination des managers, ...</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 5 – PERCO</b></p> <p>Quelle est la démarche pour débloquer les sommes détenues dans le PERCO lors d'un départ à la retraite ?</p> <p>Même question pour les personnes quittant l'entreprise en PPA (Plan Personnel d'Accompagnement) ou en essaimage ?</p>	<p>Pour ce qui concerne le déblocage des sommes détenues sur le PERCO lors du départ à la retraite, il est possible de le demander en ligne sur le site <a href="http://www.amundi-ee.com">www.amundi-ee.com</a>, (en se munissant de son numéro de compte et du mot de passe associé).</p> <p>En revanche pour ce qui concerne les salariés quittant l'entreprise pour un PPA ou en essaimage, il convient de rappeler que, contrairement au PEG, la sortie du Groupe n'est pas un cas de déblocage anticipé des</p>

		avoirs détenus dans le PERCO.(cf anoo/rémunération-épargne/épargne salariale/modes de sorties).
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 6 – Temps partiel</b></p> <p>Combien de salariés sont en temps partiel dans notre périmètre ?</p> <p>Combien de demande ont été refusées en 2012, et quels en sont les motifs ?</p>	<p>Ces demandes statistiques ne relèvent pas du champ de compétence de l'instance. La situation de l'emploi relève de l'instance CE.</p> <p>Pas de demande de temps partiel refusée sur le périmètre.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 7 – Mobilité interne</b></p> <p>Le fait d'être en mobilité interne, a-t-il un impact sur les objectifs du salarié et sur les augmentations générales de salaires ?</p>	<p>Non, la DRH est garante de l'équité lors des exercices de rémunération.</p> <p>Si cas particulier, merci de nous le remonter.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 8 – Registre des conventions de stage</b></p> <p>L'article L. 612-13 du Code de l'Education (cité dans l'article L1221-13 du Code du Travail) prévoit effectivement que l'entreprise qui accueille des stagiaires doit tenir à jour un registre des conventions de stage, qu'en est-il pour notre périmètre ?</p>	<p>Le décret d'application est en attente de publication.</p> <p>Il ne s'applique donc pas pour le moment.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 9 – Augmentation salariale pour les porteurs de mandat</b></p> <p>L'accord sur la gestion de la carrière des porteurs de mandat(s) du 9 Septembre 2011 prévoit pour les élus dont le temps d'activité consacré aux activités syndicales est supérieur ou égal à 50% l'application de la moyenne des augmentations salariales distribuées aux salariés de même niveau au sein de leur entité.</p> <p>Pour les élus dont ce temps est inférieur à 50%, le calcul est le même que pour le reste des salariés et relève d'une décision managériale.</p> <p>Quelle en est la moyenne par bande des augmentations au sein de notre périmètre ?</p>	<p>La réponse avait déjà été apportée en juin 2012</p> <p>ACO C-D : 0,5 %  Dbis/3.2-3.3 : 1 %  E/4.1-4.2 : 1%  F/4.3-4.4 : 1%</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 10 – Mesure collective d'égalité salariale pour les femmes</b></p> <p>Sur notre périmètre, quel est le pourcentage des femmes sous-</p>	<p>Ces demandes statistiques ne relèvent pas du champ de compétences de l'instance DP.</p>

	positionnées du point de vue salarial par rapport aux hommes ayant une même fonction pour l'année 2012 ?	
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 11 – Espace vie Losserand</b></p> <p>Nous vous avons signalés l'encombrement de l'espace de vie du 8<sup>ème</sup> qui a depuis été nettoyé, le 10<sup>ème</sup> reste limité au niveau propreté et encombrement.</p> <p>Pouvez-vous nous faire un état de la situation des différents espaces de vie de Losserand suite aux diverses remontées de l'instance DP ?</p>	<p>Une visite du site de Losserand, à laquelle était invité l'ensemble des membres du CHSCT, a été organisée par le Président du CHSCT le 12/9/2012. L'objectif était entre autres d'examiner l'état des espaces de convivialité.</p> <p>Le compte-rendu établi à l'issu de cette visite et validé par l'ensemble des participants fait état du constat suivant : Espace de convivialité - Losserand CR de visite du 12/9/2012</p> <p>1 Pas de salle de convivialité dédiée.</p> <p>3 Salle correcte, mais ne possède aucun équipement. Complètement vide</p> <p>4 Sommaire mais correcte manque chaises, Bruit de climatisation élevé, Manque une dalle au faux plafond</p> <p>5 Très bien aménagée mais ne possède aucun siège.</p> <p>6 De qualité moyenne mais utilisable. Mur sale à lessiver ou repeindre - aucun siège</p> <p>8 De qualité moyenne mais utilisable, Peinture des murs à revoir, Manque deux dalles au plafond</p> <p>9 Moyenne mais utilisable. Mur à lessiver ou repeindre - aucun siège, L'évier présente des traces de rouille.</p> <p>10 Niveau de confort moyen mais utilisable - aucun siège, Peinture des murs à revoir, La température élevée. Revoir le système de ventilation. Pour le 10ème étage, les participants ont effectivement mis en évidence la nécessité de rafraichir la salle. En revanche, pas de remarque spécifique liée à l'encombrement. Par ailleurs, on notera que des actions ont d'ores et déjà été lancées. Elles ont été partagées lors du CHSCT du 2/10/2012 à Losserand.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 12 – Chantier refondation</b></p> <p>Nous n'avons plus de nouvelles des chantiers de refondation. Que deviennent-t-ils ?</p>	<p>En 2012, l'état d'avancement des chantiers de la refondation a figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour du CHSCT, le dernier date du 12 juin.</p>

	Quand aurons-nous un point d'étape sur ces divers chantiers ?	
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 13 – Prime tuteur</b></p> <p>L'accord de l'insertion des jeunes du 28 février 2011 prévoit le paiement d'une prime de 300 €/an aux salariés non cadre exerçant le tutorat des contrats en alternance. Cette règle est-elle respectée ?</p> <p>Combien de tuteurs y a-t-il sur notre périmètre ?</p> <p>Les heures consacrées au tutorat sont-elles décomptées des objectifs ? La prime est-elle rétroactive ?</p>	<p>Nous n'avons pas de tuteur non cadre sur le périmètre de l'instance.</p> <p>Les personnes de statut cadre qui assurent une fonction de tuteur ont un objectif spécifique à ce titre. Cette fonction est donc appréciée au moment de l'attribution de la Part Variable.</p> <p>Il y a 7 tuteurs sur le périmètre de l'instance DP Achats.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 14 – TPS</b></p> <p>Étant donné que le protocole de TPS doit être signé 2 mois avant sa mise en place, qu'en est-il pour les personnes qui signeront en novembre et décembre, alors que le nouveau dispositif n'est pas connu à ce jour ?</p>	<p>Pour le dispositif actuel : la dernière entrée dans le TPS est possible jusqu'au <b>01/01/2015</b> pour une durée min de 18 mois et max de 36 mois.</p> <p>Les personnes peuvent rentrer dans le TPS au 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre, dans la mesure où elles ont un décompte de pension ou un relevé de carrière CARSAT et sont allées à l'Orange avenir en rdv « cap senior » et qu'elles auront validé 1 simulation de TPS, défini un régime de travail à 50% avec leur manager, et formulé leur souhait d'adhésion par un formulaire auprès du DRH.</p> <p>Par contre si il s'agit du TPI , <b>dernière entrée au 01/01/2013</b>, les négo prévues dans l'accord signé en nov 2009 sont en cours...</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 15 – Congés de Noël et jour de l'an</b></p> <p>Pouvez vous communiquer au plus tôt auprès du personnel, le planning des congés accordés pour cette période afin d'anticiper ?</p> <p>Quid de notre demande de décaler en fin de première semaine 2013 l'écrêtage des congés annuels 2012 ?</p>	<p>Une communication a été faite aux managers sur le sujet courant septembre 2012 pour éviter les soldes trop élevés qui conduiraient à de l'écrêtage.</p> <p>Chaque manager a la responsabilité d'organiser son tableau de service sur cette période dès lors que les salariés ont formulé leurs demandes de congés.</p> <p>Concernant votre demande, la réponse nationale FT est <b>non</b> et les explications sur le sujet sont d'ores et déjà publiées sur anoo/actus RH/écrêtage des congés.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 16 – Stress et conditions de travail</b></p> <p>Une vague de sondage sur le stress et les conditions de travail serait programmée du 15/10 au 9/11.</p> <p>De quoi s'agit-il ?</p>	<p>Une communication a été faite semaine 40 vers la ligne managériale sur le sujet. Le sujet va être présenté dans les réunions d'équipe.</p> <p>L'ensemble du personnel va recevoir un questionnaire à remplir de 74 questions (30 mn pour répondre) à partir du 15/10 et qui sera administré par le cabinet SECAFI. La clôture de l'enquête est fixée au 9 novembre 2012.</p>

	Pouvez-vous nous informer des modalités et contexte ?	
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 17 – Remboursement Mutuelle Fonctionnaires</b></p> <p>Vous nous avez expliqué que La Poste avait pu mettre en place un régime collectif pour le remboursement des frais de santé de ses fonctionnaires suite à une évolution législative.</p> <p>le groupe restant attentif à la question de la couverture complémentaire des fonctionnaires de FTSA, existe-t-il une action au niveau du groupe visant à faire évoluer la réglementation applicable à FTSA ?</p>	<p>La question législative reste posée. Par ailleurs, le contexte économique actuel ne nous permet pas d'envisager la mise en place d'un régime de prévoyance/santé obligatoire pour les fonctionnaires.</p>